Date de mise en ligne le :12/04/2023

MAIRIE DE MAZERES
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZERES
☎ 05.61.69.42.04
Fax : 05.61.69.37.97
mairie.mazeres@wanadoo.fr

ARRÊTE N°23/044 REGLEMENTANT PROVISOIREMENT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION
Place du Général de Gaulle et Place de l'Eglise

****

Le Maire de **MAZERES**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le Code pénal et notamment son article R.610-5 ;

VU la demande de la Mairie de Mazères sis Rue de l'Hôtel de Ville, représentée par Monsieur Louis MARETTE, en date du 11 avril 2023 ;

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation **Place du Général de Gaulle et Place de l'Eglise** à 09270 **MAZERES** ***à compter du jeudi 13 avril 2023*** ;

ARRETE

Article 1 : **Le stationnement et la circulation seront interdits, Place du Général de Gaulle et Place de l'Eglise**, comme indiqué sur le plan joint, ***à compter du jeudi 13 avril 2023*** et ce jusqu'au ***vendredi 14 avril 2023*** inclus.

L'accès sera autorisé aux riverains.

Article 2 : Les différents panneaux de signalisation seront posés par le SERVICE TECHNIQUE DE LA COMMUNE.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus ;

La gendarmerie, le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à **Mazères**, le 11 avril 2023.

Le **Maire**
*Louis **MARETTE***

MAIRIE DE MAZERES (Ariège) POUR LE SERVICE DU MAIRE

ANNEXE ARRÊTE N° 23/044

REGLEMENTANT PROVISOIREMENT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION

Place du Général de Gaulle et Place de l'Eglise
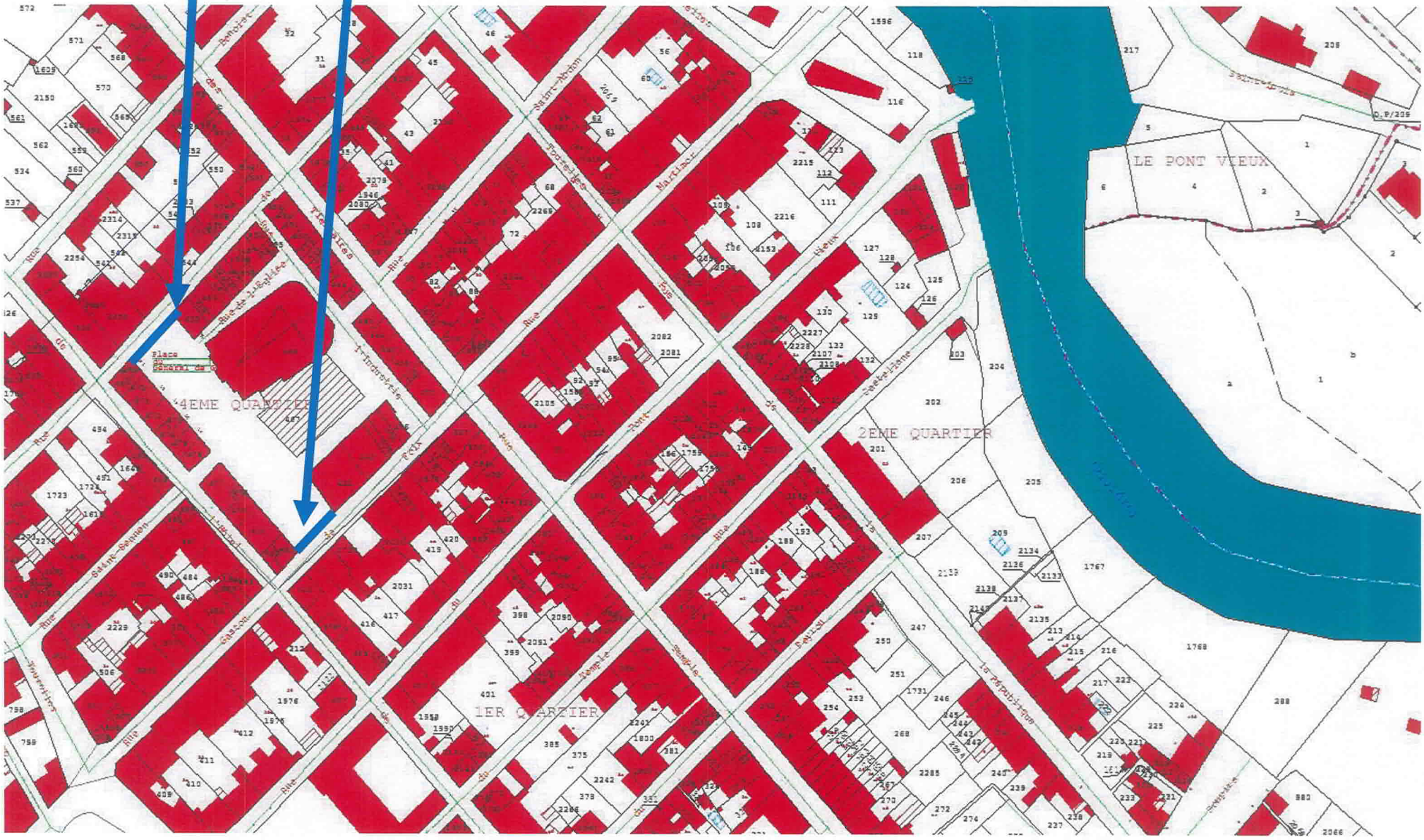
Commune de Mazères *(Ariège)*